N° 559 - DÉCEMBRE 1997
PRIX : 15 F

INSEE PREMIERE

COMMERCES AGRO-ALIMENTAIRES FRANÇAIS ET NÉERLANDAIS

Des spécialisations complémentaires

Christine Monceau, division Agriculture, Insee

Depuis plus de vingt ans, la France et les Pays-Bas sont les premiers exportateurs de produits agro-alimentaires en Europe et les deuxième et troisième dans le monde, derrière les États-Unis. Grâce à ces deux pays, les échanges de l'Union européenne sont aujourd'hui proches de l'équilibre. Comparés à la France, les Pays-Bas sont très spécialisés. Ils ont développé leurs atouts pour des produits agricoles transformés, comme les viandes et les fromages mais également des produits bruts destinés aux ménages tels que les légumes frais et les fleurs. À un moindre degré, la France présente une double spécialisation, basée sur des produits transformés, vins, eaux de vie, fromages et des produits bruts, blé et maïs. Ces spécialisations rendent les deux pays complémentaires, les points forts de l'un étant très demandés par son partenaire.

La France et les Pays-Bas s'imposent depuis trente ans comme les premiers exportateurs de produits agro-alimentaires de l'Union européenne (UE). En 1995, ils représentaient 38 % des exportations de l'actuelle Union à 15. Grâce à l'essor de leurs exportations, les deux pays ont contribué à l'amélioration de la balance commerciale de l'Europe. Les échanges agro-alimentaires de l'UE à 15 sont aujourd'hui proches de l'équilibre ; le taux de couverture d'une Union européenne réduite aux 13 autres pays ne serait que de 77 % (la France et les Pays-Bas étant alors considérés comme faisant partie du reste du monde). Au plan mondial, les deux pays occupent depuis le début des années soixante-dix les deuxième et troisième rangs après les États-Unis : en 1995, les exportations de la France s'élevaient à 212,6 milliards de francs, celles de la Hollande à 202,2 milliards de francs (*tableau 1*) et celles des États-Unis à 345,2 milliards de francs.

❶ Échanges de produits agro-alimentaires de la France et des Pays-Bas, en 1995

Milliards de francs

	Exportations		Importations	
	Monde	UE*	Monde	UE*
France	212,6	154,1	160,6	112,5
Pays-Bas	202,2	157,3	118,3	77,4

*Union européenne à 15.
Source : fichier OCDE des échanges internationaux

L'agro-alimentaire : un secteur important pour les deux pays

Aux Pays-Bas, les échanges extérieurs (somme des exportations et des importations) équivalaient déjà à 50 % de la production de la branche agro-alimentaire en 1970 et à 82 % en 1995. En France, les chiffres étaient respectivement de 20 % et de 36 %. En 1995, le secteur représentait près d'un cinquième des échanges extérieurs de biens de la Hollande (19 % en valeur) ; en France, 14 %.

Dans les deux pays, les exportations se sont accélérées après 1968, date d'entrée en application des premières organisations de marché mises en place par la Politique agricole commune. Les Pays-Bas ont toujours dégagé un excédent commercial depuis trente ans. Ce n'est le cas en France que depuis la fin des années soixante-dix (*graphique*) : après les cinq premières années d'excédent, 1971 à 1975, le solde était redevenu déficitaire jusqu'en 1978. Les volumes exportés avaient marqué le pas entre 1975 et 1977 sous l'effet du premier choc pétrolier et de la sécheresse de 1976, particulièrement sévère dans l'hexagone.

Taux de couverture des échanges agro-alimentaires de la France et des Pays-Bas

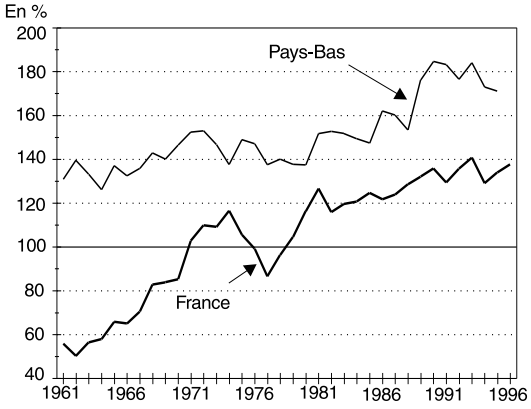

Source : fichier OCDE des échanges internationaux

INSEE

Des spécialisations complémentaires

Les secteurs agricoles et agro-alimentaires de chacun des pays présentent des caractéristiques très différentes. L'agriculture hollandaise s'oriente vers des productions très intensives et utilisant peu de surfaces, alors que la France valorise plutôt son espace agricole.

Les spécialisations qui en résultent sont distinctes et les échanges entre les deux pays sont complémentaires. Le blé, le maïs et les vins, principaux avantages de l'hexagone sont des produits très demandés par la Hollande. En 1996, près du tiers des expéditions agro-alimentaires de la France vers les Pays-Bas concernaient ces trois produits. En sens inverse, les fleurs et plantes, les cigares et cigarettes et les viandes, fleurons du commerce agro-alimentaire néerlandais, sont massivement importés par la France. En 1996, ces trois biens représentaient 47 % du total des exportations en valeur des Pays-Bas vers la France.

Vis-à-vis du reste du monde aussi, les deux pays ont considérablement spécialisé leurs échanges extérieurs agro-alimentaires en trente ans. Pour analyser ces spécialisations, les produits ont été classés en quatre grandes catégories (cf. *encadré*), en fonction de leur degré de transformation et de leur destination, consommation intermédiaire des entreprises ou consommation finale des ménages : les produits « bruts », les produits de la première transformation, non consommables par les ménages, dits « intermédiaires », les « bruts consommables », et les produits « transformés ». L'avantage (ou le désavantage) comparatif d'un produit est basé sur la différence entre son solde commercial réel et son solde « théorique » : ce dernier est égal au solde commercial total pondéré par la part du produit dans les échanges du pays (exportations + importations). Si le solde réel est supérieur au solde théorique, le produit est un avantage comparatif pour le pays. Pour pouvoir comparer des pays entre eux, on pondère les résultats par le PIB (cf. *Pour comprendre ces résultats*).

De forts avantages comparatifs dans les viandes et les fromages aux Pays-Bas

Les Pays-Bas ont, de longue date, des avantages comparatifs plus forts que la France *(tableau 2)*. C'est le cas des produits agricoles « transformés », en particulier des viandes et des fromages, points forts traditionnels de leur commerce. Les viandes, premier atout des échanges agro-alimentaires néerlandais ont maintenu leur place dans la hiérarchie des avantages comparatifs depuis 1960. À elles seules, elles représentent 8 % des exportations de biens agro-alimentaires et 2 % de celles de l'ensemble des biens en 1995. Ce

❷ Les principaux avantages et désavantages comparatifs de la France et des Pays-Bas en 1991

Avantages	1963		1970	1977	1984	1991	
Désavantages	Indicateur[1]	Rang[2]	Rang[2]	Rang[2]	Rang[2]	Rang[2]	Indicateur[1]
France							
Produits « transformés »	**0,10**						**4,76**
Vins	-0,84	59	4	2	2	1	3,19
Eaux de vie	0,92	3	6	3	4	4	1,40
Fromages	0,29	8	8	7	6	5	1,00
Lait	0,53	5	5	6	5	8	0,86
Produits alimentaires divers	0,10	14	17	17	16	11	0,45
Boissons non alcoolisées	0,11	13	15	14	18	12	0,38
Beurre[3]	0,38	6	9	13	14	27	0,01
Produits à base de tabac	-0,09	36	40	48	70	71	-0,70
Conserves de poissons	-0,41	52	54	60	66	70	-0,50
Conserves de fruits et jus	-0,10	37	47	56	65	69	-0,50
Poissons congelés	///	///	///	58	62	68	-0,37
Viandes	-0,35	46	69	72	71	61	-0,23
Produits « bruts »	**-3,04**						**4,83**
Blé	1,24	2	1	1	1	2	2,64
Maïs	0,12	12	3	9	3	3	1,44
Tournesol	///	///	///	35	10	10	0,48
Orge	1,25	1	2	4	9	9	0,64
Produits « intermédiaires »	**-6,20**						**1,45**
Sucres	0,55	4	7	5	7	6	0,97
Animaux vivants	-0,10	38	10	8	8	7	0,97
Bulbes	-0,35	48	52	55	60	65	-0,32
Produits « bruts consommables »	**-3,43**						**-2,05**
Fruits	-2,75	65	67	71	72	72	-1,01
Pays-Bas							
Produits « transformés »	**53,48**						**35,36**
Viandes	10,33	1	1	1	1	1	12,35
Fromages	4,82	8	2	2	3	5	5,38
Produits à base de tabac	0,95	18	14	14	7	6	5,12
Bières	1,09	16	19	13	11	7	2,09
Produits à base de céréales	1,39	12	15	19	19	8	2,04
Oeufs	6,20	6	10	11	9	9	1,72
Légumes préparés	0,33	27	18	16	14	10	1,51
Vins	-0,68	51	59	67	67	69	-1,71
Produits « bruts »	**-26,53**						**-11,80**
Soja	-2,15	56	67	73	73	72	-3,09
Maïs	-5,41	65	68	70	71	70	-1,71
Tabac	-2,54	58	62	66	68	68	-1,33
Blé	-2,71	59	64	65	66	67	-1,14
Produits « intermédiaires »	**4,95**						**11,50**
Bulbes	7,21	3	3	4	4	2	6,19
Animaux vivants	1,13	15	11	8	6	11	1,36
Aliments pour animaux	-2,92	62	69	72	72	*	*
Produits « bruts consommables »	**6,95**						**10,16**
Légumes frais	6,86	5	5	5	2	3	5,84
Fleurs	1,80	10	8	3	5	4	5,82
Fruits	-2,21	57	65	68	69	71	-1,76

1. Indicateur de mesure des avantages comparatifs, moyennes mobiles sur 5ans (cf. *Pour comprendre ces résultats*).
2. Rang du produit dans la hiérarchie des avantages comparatifs. Pour chacune des années considérées, les 73 produits du secteur agro-alimentaire ont été classés par valeur décroissante de l'indicateur d'avantages comparatifs.
/// : l'indicateur n'a pas été calculé car les flux d'échanges sont très faibles.
3. Le beurre est présent dans le tableau car il faisait partie des principaux atouts de la France en 1963.
* L'indicateur n'est pas interprétable en raison du biais introduit par les flux de réexportations (cf. *Pour comprendre ces résultats*)
Source : fichier OCDE des échanges internationaux

secteur est en effet très performant aux Pays-Bas. En amont de la filière, les élevages porcins et avicoles sont très intensifs et souvent spécialisés. Très liés, par nature, au secteur de l'alimentation animale, ils bénéficient de la position privilégiée du port de Rotterdam. En effet, celui-ci permet aux producteurs d'aliments pour animaux de s'approvisionner à des prix très avantageux, les matières premières agricoles provenant de pays extérieurs à l'Union. En outre, les coûts de transport sont minimisés.

Plus récemment, les Pays-Bas ont amélioré leurs performances à l'exportation sur des produits élaborés, souvent à haute valeur ajoutée. Ils se sont particulièrement bien adaptés à la demande de produits agro-alimentaires des membres de l'Union. C'est le cas pour les cigares et les cigarettes et pour les produits élaborés à base de céréales, les bières, et, dans une moindre mesure, les légumes préparés.

Des atouts en France dans les produits « transformés »

Contrairement à son concurrent hollandais, au début des années soixante l'hexagone ne disposait que de faibles avantages comparatifs dans l'agro-alimentaire. Le secteur n'est devenu un atout français qu'à partir des années soixante-dix. La France, comme les Pays-Bas, a développé sa spécialisation dans le commerce des produits agricoles « transformés ». Dans cette branche, les très bons résultats français reposent sur quelques grands produits phares.

Les vins et champagnes sont un point fort traditionnel du commerce français, depuis l'arrêt des importations en provenance des anciennes colonies d'Afrique du Nord. Depuis 1987, ils se classent au premier rang des avantages comparatifs. L'entrée successive de l'Espagne, du Portugal et de la Grèce dans la Communauté européenne n'a pas remis en cause l'avantage de la France pour les vins. Celui-ci s'est au contraire renforcé depuis 1970. Les vins d'Appellation d'origine contrôlée (AOC) se sont progressivement développés au détriment des vins de consommation courante : ils constituent aujourd'hui la majorité des vins exportés. L'environnement international est d'ailleurs très porteur pour ces produits de marque, auxquels s'ajoutent les eaux de vie, autre spécialité française : la très forte demande des pays asiatiques, notamment du Japon, a permis de compenser les effets de la concurrence sur le marché européen.

Les produits laitiers sont un atout des commerces extérieurs français et hollandais. En particulier, les exportations de fromages ont progressé vivement dans les deux États en trente ans. Pour ce qui concerne le lait et le beurre, les avantages comparatifs ont fondu sur longue période. Dans le cas des laits (concentré, en poudre, etc.), la décrue est encore plus nette à partir du milieu des années quatre-vingt, surtout aux Pays-Bas. Pour le beurre, le léger tassement des exportations néerlandaises et françaises tient en partie à la mise en place des quotas laitiers en 1984 qui a limité l'offre.

Quatre classes de produits agro-alimentaires

Les regroupements de produits utilisés dans cet article s'appuient sur une nomenclature du ministère américain de l'Agriculture. Celle-ci classe les produits suivant leur degré de transformation et leur destination finale (achats des entreprises ou consommation des ménages). Cette nomenclature distingue quatre classes de produits. La première contient les **produits « bruts »**, non destinés à la consommation des ménages : les céréales, les oléagineux, etc. La deuxième classe comprend les **produits « intermédiaires »** : ceux des Industries agro-alimentaires (IAA) comme la farine, les corps gras, le sucre, les aliments pour animaux, mais aussi des biens agricoles (les animaux vivants et les bulbes et graines). La troisième classe correspond aux **produits « transformés »** et directement consommables comme les viandes, les produits laitiers, toutes les boissons et conserves et les produits divers des IAA (aliments diététiques, aliments pour bébés, plats cuisinés...). La dernière catégorie comprend les **produits « bruts consommables »**, biens agricoles destinés à être directement consommés par les ménages et n'incorporant quasiment pas de transformation : il s'agit des fruits et légumes, des fleurs et plantes mais aussi des poissons frais.

Les animaux vivants ont été classés par le ministère américain de l'Agriculture au sein des produits « intermédiaires » car ils intègrent déjà, avant l'abattage et la transformation, une valeur ajoutée importante relativement aux produits dits « bruts ». Pour la même raison, les bulbes ont été classés avec les produits ayant subi une semi-transformation.

Enfin, la France a renforcé depuis quelques années ses performances sur quelques produits élaborés, les produits alimentaires divers (aliments diététiques, aliments pour bébés, plats cuisinés...) et les boissons non alcoolisées, eaux minérales notamment.

Fleurs et légumes frais, des spécialités hollandaises

Deux produits « bruts consommables » sont parmi les fleurons des exportations néerlandaises : les légumes frais et les fleurs. La floriculture, réalisée pour 70 % sous serre, est une activité traditionnelle aux Pays-Bas. Elle est très spécialisée : presque toutes les exploitations de grande taille produisent une seule variété. La richesse du pays en gaz naturel, principale source d'énergie pour la culture sous serre, constitue un avantage indéniable pour les horticulteurs. De son côté, la production néerlandaise de légumes s'est fortement développée depuis trente ans.

La réussite commerciale des Pays-Bas, dans les fleurs et les légumes comme dans les viandes et les fromages, tient à l'organisation en filière et à l'efficacité des coopératives agricoles. Véritables entreprises, celles-ci prennent en charge la transformation, s'il y a lieu, et la commercialisation avec une grande efficacité. Depuis le milieu des années quatre-vingt, les exportations de fleurs et de plantes se sont développées grâce à des circuits de commercialisation très performants et à la proximité des lieux de culture et de commercialisation, capitale dans le cas de produits périssables. La distribution est assurée par des marchés coopératifs de vente peu nombreux et souvent spécialisés dans une variété donnée. Toutefois, les Pays-Bas sont actuellement confrontés à la concurrence des producteurs de fleurs d'Amérique latine (notamment la Colombie) et d'Afrique, où les salaires sont faibles, les conditions climatiques favorables et la réglementation sur les pesticides moins contraignante.

Blé et maïs : des produits bruts qui réussissent à la France

Parmi les points forts de ses échanges, la France compte aussi quelques produits bruts. En 1991, le blé et le maïs occupaient respectivement les

deuxième et troisième rangs dans la hiérarchie des avantages comparatifs. Relativement élevées à la fin des années soixante, les productions et exportations françaises de ces produits ont été stimulées par l'entrée en vigueur des organisations de marché des céréales en 1968. En revanche, les bons résultats du commerce de l'orge au début des années soixante se sont détériorés à partir de 1980. Dans l'Union européenne surtout, les éleveurs et les producteurs d'aliments pour animaux ont délaissé quelque peu l'orge au profit du blé et du maïs.

Au sein des produits « intermédiaires », les bulbes et graines constituent le grand point fort du commerce néerlandais. La France présente, elle aussi, des avantages comparatifs sur ces produits, principalement le sucre et les animaux vivants. Point faible au début des années soixante, les animaux vivants sont devenus un secteur favorable aux exportations. Par exemple, la filière bovine a adapté son offre pour répondre à une nouvelle demande en animaux vivants destinés à être engraissés. Le sucre demeure un atout important grâce à ses très bons résultats à l'exportation depuis trente ans.

Davantage de points faibles aux Pays-Bas qu'en France

À côté de ses nombreux atouts, l'économie néerlandaise montre aussi des faiblesses, plus marquées que celles de la France *(tableau 2).* Elle doit importer surtout des « produits bruts », utilisés comme consommations intermédiaires pour sa production agro-alimentaire. C'est le cas des graines de soja, du maïs et du blé : ils sont notamment destinés à l'industrie des aliments pour animaux, secteur très dynamique aux Pays-Bas jusqu'à la fin des années quatre-vingt. C'est aussi le cas des tourteaux, qui servent directement pour l'alimentation animale : leurs importations sont très élevées, aux Pays-Bas comme en France. Par ailleurs, la production hollandaise de cigares et cigarettes suppose des importations massives de tabac brut. En outre les Pays-Bas, comme la France, importent des pays tiers du café non torréfié mais également des produits « bruts consommables » comme les fruits tropicaux.

En France, les désavantages comparatifs se sont globalement réduits depuis trente ans. Le commerce des viandes va moins mal depuis 1980. Il est excédentaire depuis 1993 grâce à des exportations de viandes de volailles très dynamiques. En outre, le recul des importations de viandes bovines en 1996, consécutif à la crise de la vache folle, a contribué à la hausse de l'excédent des viandes.

Pourtant, la France présente quelques points faibles. Les importations de certains produits « transformés » n'ont cessé de croître : produits à base de tabac, poissons congelés et conserves de poissons, conserves de fruits et jus. Quant aux produits « bruts consommables », les désavantages comparatifs concernent d'abord les fruits, puis les crustacés et mollusques et les légumes frais.

Pour comprendre ces résultats

Les données utilisées pour cette étude sont les flux annuels d'importations CAF (coût, assurance, fret) et d'exportation FAB (franco à bord) en valeur et en volume, extraits des fichiers de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le commerce de la France ne concerne que la métropole : les échanges avec les DOM sont donc considérés comme des importations ou des exportations.

Le taux de couverture des échanges d'un pays mesure le rapport de ses exportations (FAB) à ses importations (CAF). **La production effective** des secteurs agro-alimentaires de la France et des Pays-Bas est issue des comptes nationaux, à prix courants et en monnaie nationale. Elle recouvre les branches agriculture, sylviculture, pêche, produits alimentaires, boissons et produits à base de tabac.

Pour mesurer les **avantages et désavantages comparatifs,** on a utilisé l'indicateur établi par le Centre d'études prospectives et d'information internationale (Cepii). Cet indicateur est construit à partir des soldes d'échanges par produits rapportés au Produit intérieur brut (PIB). Il a été calculé pour les produits agro-alimentaires à un niveau détaillé (4 ou 5 positions) de la nomenclature CTCI (Classification type pour le commerce international, révision 2).

Les **réexportations** de produits agro-alimentaires acheminés par le territoire néerlandais étaient susceptibles de biaiser le solde des échanges par produits. En effet, dans certains cas, le prix du produit réexporté en l'état par les Pays-Bas est inférieur au prix d'exportation. Il en va ainsi du sucre, dont le cours sur le marché mondial (prix de réexportation) est inférieur au prix pratiqué dans l'Union (prix d'exportation d'un pays membre vers les Pays-Bas). Pour éviter que les soldes de ce produit soient surestimés, des corrections ont été faites sur les exportations françaises de 1987 à 1991. Dans le cas des échanges néerlandais d'aliments pour animaux et de lait, l'importance du phénomène de réexportation n'a pu être quantifiée. Le redressement n'étant pas envisageable pour ces produits, l'indicateur n'a pas été calculé sur 1991.

Pour en savoir plus :

« D'excellents résultats pour le commerce extérieur des produits "bruts" et "transformés" », in *L'agriculture : tendances et disparités, Synthèses* n° 10, mai 1997, Statistique publique.

« Trente ans d'échanges agro-alimentaires français », *Insee première*, n° 388, juin 1995.

« La mesure des avantages comparatifs révélés », *Économie prospective internationale*, n° 41, 1er trim. 1990, Cepii.

« L'agriculture néerlandaise en 1986 », *Les Cahiers du Bac*, Bureau agricole commun pour l'étude de la conjoncture économique, 86/4.

« Un point fort des échanges agro-alimentaires : les produits transformés », in *Le commerce extérieur industriel français, 1980-1996*, *Synthèses* n° 12-13, à paraître, Statistique publique.

A RETOURNER A : INSEE-CNGP, B.P. 2718, 80027 AMIENS CEDEX 01

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 1997

❑ 1 an, 60 numéros = 530 F (France) ❑ 663 F (Europe) ❑ 827 F (Reste du monde)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____

_____ Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Francs par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ F.

Date : _____ Signature

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14
Directeur de la publication :
Paul Champsaur
Rédacteur en chef :
Baudouin Seys
Rédacteurs : J-W Angel,
C. Dulon, A.C. Morin, S. Tagnani
Maquette : F. Peretti
ISSN 0997 - 3192

© INSEE 1997